

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 3 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse de Gironde sur Dropt, sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **21 septembre 2023**

Délégués Titulaires en exercice :40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents :28
Délégués Titulaires présents :17 Délégués Suppléants présents :11 Délégués votants :28+4

Délégués ayant donné procuration :

M. DEJEAN donne pouvoir à M. VERSCHUUR

Mme JAUMAIN donne pouvoir à Mme SERRE

M. JONET donne pouvoir à M. SHERIFFS

M. GAILLARD donne pouvoir à M. DUFFAU

Délégués titulaires présents : Michel DESQUEYROUX, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Pascal LOSSE, Zacharia DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Jean-Yves LE BORGES, Florence PAREJA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Yannick DUFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, Cyril ROUILLON, Christian SIMON, Bernard VINCENTE.

Délégués suppléants présents : Lucienne BIES, Denis ESPAGNET, Adeline PORTET, Jean-Marc VAZIA, Mireille AVENTIN, Cristèle DUMON, François GUILLOMON, Eric DILLET, Bernard PLAT, Damien SUADEAU, Joseph VERSCHUUR.

Délégués votants : Michel DESQUEYROUX, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Pascal LOSSE, Zacharia DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Jean-Yves LE BORGES, Florence PAREJA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Yannick DUFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, Cyril ROUILLON, Christian SIMON, Bernard VINCENTE, Lucienne BIES, Denis ESPAGNET, Adeline PORTET, Jean-Marc VAZIA, Mireille AVENTIN, Cristèle DUMON, François GUILLOMON, Eric DILLET, Bernard PLAT, Damien SUADEAU, Joseph VERSCHUUR, Jacques DEJEAN, Héléna JAUMAIN, Olivier JONET, Jérémie GAILLARD.

Délégués excusés : Patrice CARBONNIER, René CARDOIT, Henrique CHANFRANTE, David CHEVREUX, Graziella CHIAPPA, Didier COURREGELONGUE, Didier LAMBERT, Philippe LAMOTHE, Kévin LANDSHEERE, Anne-Marie LONGO, Sophie MARLY, François MERVEILLEAU, Serge POUJARDIEU, Robert BOMBARD, Nicolas BOURDY, Laurent BRONDEL, Mickael CORTES, Michel DARROMAN, Bernard DAURIAN, Jean-Luc DUBOURG, Patrick DUFAU, Gérard DUMAS, François ESTEVEZ, Martine LAGARDERE, Gilles OLLIVIER, Jean-Claude RIBEIRO, Chantal ROCHEREAU, Delphine SALVAGE.

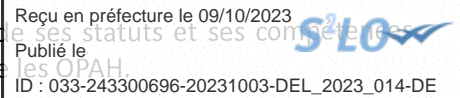
DÉLIBÉRATION N°2023-014 Convention OPAH RU-ORI Multisites – 2023/2028

L'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire / OPAH RU 2016-2022 de la ville de La Réole inscrite dans le cadre du programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs est arrivée à son terme.

La communauté de communes du Réolais en Sud Gironde et la ville de La Réole ont répondu conjointement au dispositif national « Petite Ville de Demain » pour lequel elles sont lauréates depuis 2021 et dont un des objectifs est de réaliser un projet de revitalisation en créant une offre de logements adaptée aux besoins des habitants. Ce projet s'inscrit dans la réalisation d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intégrant le volet habitat et un dispositif d'aide OPAH RU-ORI multisites.

Dans le cadre du dispositif d'aide OPAH RU-ORI multisites, une convention définissant les engagements financiers et les interventions de chaque partenaire sera signée par chacun (Communautés de communes du Réolais en Sud Gironde, communes de La Réole, Monségur, Saint-Pierre d'Aurillac, Caudrot, Gironde sur Dropt, Mongauzy, Lamothe-Landerron, Auros, l'Etat, l'ANAH, le département de la Gironde, le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, PROCIVIS, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, la fondation Abbé Pierre, la Mutualité Sociale Agricole, Siphem).

En outre, il convient de rappeler que le SIPHEM est associé au projet au vu de ses statuts et ses compétences déléguées par la Communauté de communes, et notamment en ce qui concerne les OPAH



Considérant ces éléments, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention OPAH RU-ORI.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Autoriser le Président à signer la convention OPAH RU-ORI.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Fait à Gironde sur Dropt,

Le secrétaire de séance,
Yannick DUFFAU

Le Président,
Michael REYRIT

PUBLIÉE LE :